

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **12 février 2025**

Objet : Avenant à la convention d'objectifs et de financement (investissement Plans Crèches) entre la ville de Malakoff et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Anne Sylvestre

Nombre de membres composant le conseil : 39		N° DEL2025_3
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le : Publiée le : Exécutoire le :
Présents:	33	
Représentés (ayant donné mandat):	6	
Absent excusé (sans mandat):	0	

L'an deux mille vingt cinq, le douze février à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -
Mme Carole Sourigues - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héra Bel Hadj
Youssef - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes -
M. Anthony Toueilles - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault

Avaient donné mandat :

Mme Fatiha Alaudat à M. Dominique Cardot
M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati
Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice
M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : Mme Sourigues en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 février 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_3

Objet : Avenant à la convention d'objectifs et de financement (investissement Plans Crèches) entre la ville de Malakoff et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Anne Sylvestre

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention d'objectifs et de financement (investissement Plans Crèches) en date du 13/07/2021 entre la ville de Malakoff et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Anne Sylvestre (anciennement dénommée Paul Vaillant Couturier) ;

Vu la délibération n°DEL2021_103 du 8 décembre 2021 autorisant Madame La Maire à signer ladite convention ;

Vu le projet d'avenant proposé par la CAF, en annexe de la présente délibération ;

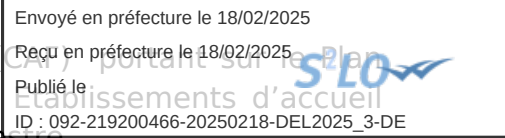
Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) souhaite modifier les modalités d'intervention et de versement de la subvention plans crèche pour les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement (investissement Plans Crèches) en date du 13 juillet 2021 entre la

ville de Malakoff et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) portant sur le Plan
d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Etablissements d'accueil
du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Anne Sylvestre.



Article 2 : AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant.

Article 3 : DIT QUE les recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets de des exercices concernés.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr